|  |
| --- |
| **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE****MARDI 4 JUIN 2019****ORDRE DU JOUR : MISE EN CONFORMITÉ DE L’ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES** |

**PRESENTS** :

Mairie du 15ème

Marc ESCLAPEZ, Conseiller d’arrondissement délégué à la précarité et à l’accompagnement des Personnes en situation de handicap

Membres de la commission accessibilité

Bernard ADOLPHI, Anne-Marie de BESOMBES, Anne-Sophie de JABRUN, Georges DURAND, Nicole FABRE, Eliane JEANPHILIPPE, France LARGILLIERE, Sabrina LEBRETON, Monique MELOT

**EXCUSES :**

Mairie du 15ème

Anne-Claire TYSSANDIER, Adjointe au Maire chargée du soutien et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles

Membres de la commission accessibilité

Bernard AMBRAISSE BOSTON, Livia BARNI, Anna BONARDEL, Nadine BRASSENS, Frédéric BRUN, Jacques de POSSESSE, Claire de SAGAZAN, Alexandre DIGUERHER, François GOYAUX, Anne-Marie KRAMP, Claude KOTTMANN, Malika LEFKI, Alexandre LEVINE, Olivier LAURENT, Clarisse MENAGER, Anda STELIAN

**INVITÉS :**

Jean-Paul CARRON, Président d’honneur de l’association des commerçants ACVC Vaugirard Convention

Emmanuel DOT, Président de l’association des commerçants du boulevard de Grenelle

Eric LABONNE, Président de l’association des commerçants ACVLCN Croix Nivert Lecourbe Saint Lambert

Esther MORTAGNE GRINDA, Présidente de l’association des commerçants Village Pasteur Vaugirard Montparnasse

José VIEGAS, Président de l’association des commerçants Félix-Faure Convention

Présentation par Marc ESCLAPEZ du CLH aux présidents des associations de commerçants.

Puis rappel du cadre législatif de l’obligation d’accessibilité des Etablissement Recevant du Public (ERP) aux personnes handicapées.

Distribution aux membres et aux présidents des associations de commerçants d’une information sur les rampes d’accès qui permettent le franchissement d’une marche ou d’un trottoir pour accéder à un ERP lorsqu’une installation permanente n’est pas possible.

M. LABONNE souligne l’impossibilité pour certains ERP d’installer une rampe amovible lorsque le trottoir est inférieur à 1 mètre de largeur.

Les présidents des associations précisent également que certains commerçants préfèrent payer une amende plutôt que d’entreprendre des démarches de mises aux normes, celles-ci pouvant s’avérer trop coûteuses pour certains commerces. Ils précisent par ailleurs qu’il n’y a pas eu de verbalisations à ce jour puisque les commerçants avaient jusqu’au 31 mars 2019 pour faire procéder aux mises aux normes.

M. DOT suggère d’intervenir auprès de Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d’Etat chargée des Personnes handicapées, pour demander que les frais de mises aux normes des commerces soient déductibles d’impôts ou subventionnés.

Sur la suggestion de M. CARRON, le CLH du 15ème va réaliser un flyer d’information et de sensibilisation à destination des commerçants du 15ème qui sera imprimé en 1500 exemplaires et mis à disposition des présidents des associations de commerçants.

**PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 10 octobre à 14h30**